

# GARANTIE "DÉCÈS"

## LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER



Nom, Prénom : .....

N° P.P. : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

### Information importante :

La constitution d'un dossier de Prestations Décès requiert la collecte d'un ensemble de documents justificatifs, permettant l'identification du ou des bénéficiaires, le calcul des prestations prévues au contrat (capital, majorations, rentes...) et leur versement.

Ci-après, sont listées les pièces nécessaires à tout dossier puis les pièces nécessaires dans certains cas particuliers (absence de désignation nominative des bénéficiaires et/ou en cas d'enfant(s) à charge).

Si besoin, Harmonie Mutuelle peut être amené à demander des justificatifs complémentaires.

➔ **Merci de joindre le présent document à votre envoi de pièces.**

## DOCUMENTS À FOURNIR DANS TOUS LES CAS

### 1 CONCERNANT L'ASSURÉ

- La déclaration de décès, dûment remplie par l'employeur.
- Un acte de décès original.
- Le certificat médical post mortem original précisant la cause du décès complété par le médecin ayant constaté le décès et sur lequel apparaît le n° RPPS du praticien ou le n° FINESS de l'établissement.
- Le procès-verbal complet de la gendarmerie en cas de décès accidentel.  
En cas de difficulté d'obtention, joindre les références du P.V. et l'adresse du Tribunal judiciaire compétent.
- Une photocopie du dernier avis d'imposition (toutes les pages).
- Une attestation de l'employeur mentionnant la période d'activité.
- Une photocopie des 12 bulletins de salaires couvrant la période de référence stipulée au contrat.

### 2 CONCERNANT CHAQUE BÉNÉFICIAIRE DU CAPITAL ET DES RENTES

- Un justificatif de domicile du bénéficiaire ou du tuteur légal si le bénéficiaire est mineur.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du bénéficiaire ou du tuteur légal (IBAN et code BIC obligatoire, Livrets A non acceptés).
- Pour les **bénéficiaires majeurs**, la photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité portant la mention : *"Je soussigné(e), NOM, PRÉNOM, né(e) le DATE, certifie l'exactitude des mentions portées sur le document et déclare sur l'honneur remplir les conditions pour bénéficier des prestations"*, suivi de la date et de la signature du bénéficiaire.
- Pour les **bénéficiaires mineurs** :
  - la photocopie d'une pièce d'identité du bénéficiaire sur laquelle le responsable légal devra mentionner : *"Je soussigné(e), NOM, PRÉNOM, né(e) le DATE, responsable légal de l'enfant NOM, PRÉNOM, né(e) le DATE, certifie l'exactitude des mentions portées sur le document et déclare sur l'honneur qu'il remplit les conditions pour bénéficier des prestations"*, suivi de la date et de la signature du responsable légal. Si l'enfant mineur n'est pas en possession d'une pièce d'identité valide, joindre une copie du livret de famille ou extrait de naissance.
  - la photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal.
- Le jugement de tutelle, le cas échéant.

Dossier complet à adresser à :

[DossierPresta@ChorumEtVous.fr](mailto:DossierPresta@ChorumEtVous.fr)

**CHORUM GESTION**  
TSA 91234 - 92321 Chatillon Cedex

Pour toute question hors envoi de dossier :

[EspaceClient@ChorumEtVous.fr](mailto:EspaceClient@ChorumEtVous.fr)

**08 06 06 00 12** Service gratuit + prix appel  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

#### MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300 euros.  
Entreprise régie par le Code des assurances RCS Nanterre 529 219 040  
Siège social : 140 avenue de la République - 92320 Châtillon  
Assureur des garanties capitaux décès, incapacité temporaire, invalidité et incapacité permanente professionnelle.  
Agissant au nom et pour le compte de l'OCIRP lorsqu'elle est assureur des garanties décès en rente.

#### O.C.I.R.P.

Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance.  
Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale  
SIREN 788 334 720  
Siège social : 17 rue de Marignan 75008 Paris

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES EN CAS D'ABSENCE DE DÉSIGNATION NOMINATIVE DES BÉNÉFICIAIRES

### 3 EN CAS D'APPLICATION DE LA CLAUSE TYPE, LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES DÉPENDENT DE LA SITUATION DE L'ASSURÉ(E) AU MOMENT DU DÉCÈS

Marié(e)	<input type="checkbox"/> Un extrait d'acte de naissance de l'assuré(e) avec mentions marginales (émis après la date du décès de l'assuré(e)).
Divorcé(e), célibataire, veuf(ve)	<input type="checkbox"/> Un acte de notoriété. Celui-ci devra préciser si l'assuré(e) était lié(e) ou non par un PACS. <input type="checkbox"/> Un extrait d'acte de naissance de l'assuré(e) avec mentions marginales (émis après la date du décès de l'assuré(e)).
Lié(e) par un PACS	<input type="checkbox"/> Un extrait d'acte de naissance de l'assuré(e) portant mention du PACS / dissolution du PACS (émis après la date du décès de l'assuré(e)).
Concubinage	<input type="checkbox"/> Une attestation de concubinage délivrée par la mairie (à défaut une déclaration sur l'honneur de vie commune du concubin) et un justificatif de domicile commun sur deux années. <input type="checkbox"/> Pour les concubins ayant des enfants en commun, une copie du livret de famille.

### 4 EN CAS DE DÉSIGNATION EXPRESSE NON NOMINATIVE, LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES DÉPENDENT DU BÉNÉFICIAIRE DÉSIGNÉ

Mon époux(se)	<input type="checkbox"/> Un extrait d'acte de naissance de l'assuré(e) avec mentions marginales (émis après la date du décès de l'assuré(e)).
Mes parents	<input type="checkbox"/> Un extrait d'acte de naissance de l'assuré(e) et de ses parents avec filiation, ou dévolution successorale, photocopie du livret de famille.
Autres	<input type="checkbox"/> Un acte de notoriété.

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (en fonction des garanties souscrites)

### 5 POUR CHAQUE ENFANT SI LE CONTRAT PRÉVOIT UNE MAJORATION ET / OU UNE RENTE ÉDUCATION

- Un certificat de scolarité original de l'année du décès.
- Un extrait d'acte de naissance original avec filiation (rente OCIRP).
- Le cas échéant, une copie du contrat d'apprentissage.
- Le cas échéant, une attestation d'inscription à France Travail.
- Le cas échéant, une photocopie de la carte d'invalidité et / ou attestation de la prise en charge de la MDPH.

### 6 POUR LE VERSEMENT DE LA RENTE ÉDUCATION

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire ou du représentant légal si l'enfant est âgé de :  
 moins de 16 ans                       moins de 18 ans.
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du bénéficiaire (celle du représentant légal si l'enfant est mineur).
- Un avis d'imposition (du bénéficiaire ou du représentant légal) sur les revenus (Année N-2).
- Les coordonnées du bénéficiaire (adresse électronique et téléphone).
- Le cas échéant, une photocopie de la carte d'invalidité et / ou attestation de la prise en charge de la MDPH.

### 7 POUR LE VERSEMENT DE LA RENTE DE CONJOINT

- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du conjoint, concubin, Pacsé, portant la mention : "Je soussigné(e), NOM, PRÉNOM, né(e) le DATE, certifie l'exactitude des mentions portées sur le document et déclare sur l'honneur remplir les conditions pour bénéficier des prestations", suivi de la date et de la signature du bénéficiaire.
- Un avis d'imposition (du bénéficiaire ou du représentant légal) sur les revenus (Année N-2).
- Les coordonnées du bénéficiaire (adresse électronique et téléphone).

### TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données recueillies à partir de ce formulaire font l'objet de traitements mis en œuvre par Harmonie Mutuelle, l'organisme distributeur et gestionnaire ainsi que par Mutex et l'Ocirp, les organismes assureurs dans le cadre de la déclaration de décès.

Ces données personnelles pourront aussi être utilisées dans le cadre d'opérations, de prospection de l'organisme distributeur du contrat, de contrôle, de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de recherche des bénéficiaires de contrats décès non réglés, de recouvrement, de contentieux, d'élaboration de statistiques, d'études actuarielles ou autres analyses de recherche et développement, d'exécution des dispositions légales et règlementaires, et ce, en application du contrat ou de l'intérêt légitime de ces organismes.

Les données relatives à l'état de santé des assurés, dont le traitement est nécessaire aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres à Mutex ou aux assurés eux-mêmes en matière de droit à la protection sociale, peuvent être traitées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution du présent contrat. Parmi ces données celles qui sont couvertes par le secret médical sont exclusivement destinées au Service médical de Mutex, sous l'autorité du Médecin conseil de Mutex.

Les données collectées sont indispensables à la mise en oeuvre de ces traitements et sont destinées aux services concernés de ces organismes, ainsi que, le cas échéant, à leurs sous-traitants ou prestataires ou partenaires dans la limite de leurs attributions respectives. Dans ce cadre, Harmonie Mutuelle et Mutex sont tenus de s'assurer que les données sont exactes, complètes et, le cas échéant, mises à jour.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée des prescriptions légales.

Vous, et toute personne dont les données personnelles sont collectées, disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, de les rectifier ou de les effacer, ainsi que de décider de leur sort post-mortem. Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet, et du droit à la portabilité des données à caractère personnel dans les limites fixées par la loi. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement si le traitement est soumis à consentement.

Vous pouvez exercer vos droits soit par mail à [dpo@harmonie-mutuelle.fr](mailto:dpo@harmonie-mutuelle.fr) ou par courrier postal adressé à « Harmonie Mutuelle – Service DPO – 29 quai François Mitterrand – 44273 Nantes Cedex 2.

Pour toute question ou exercice de droit concernant les traitements des données personnelles relatives à l'état de santé, les assurés doivent s'adresser par courrier au médecin conseil de Mutex – 140 avenue de la République – CS 30007 – 92327 Châtillon Cedex.

Harmonie Mutuelle étant soumis à une obligation d'identification de la personne concernée dans le cadre de l'exercice des droits, la production d'un titre d'identité peut être demandée à cette dernière. Si les personnes concernées estiment, après avoir contacté l'interlocuteur précité, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07. Une notice de Protection des données à caractère personnel apportant des informations complémentaires est consultable sur le site [www.mutex.fr](http://www.mutex.fr) (pour l'assureur) et sur le site <https://www.harmonie-mutuelle.fr/politique-de-donnees/quelles-donnees> (pour le distributeur et gestionnaire).